

Plan d'action 2009-2011

Plan d'action 2009-2011

Le présent Plan d'action est basé sur le Plan stratégique 2009-2011 adopté par le conseil d'administration en décembre 2009. Cette liste d'actions n'inclut pas toutes les activités menées par les comités ou le siège social, lesquelles demeurent importantes pour réaliser le mandat de l'Ordre. Il s'agit plutôt des actions jugées prioritaires et sur lesquelles le conseil d'administration entend concentrer ses réflexions et ses efforts. Le conseil maintiendra toutefois une flexibilité pour être en mesure de traiter tout nouvel enjeu qui mériterait la réflexion ou l'intervention de l'Ordre.

Communications

Dans le contexte de sa mission de protection de l'intérêt public, l'Ordre doit intervenir régulièrement sur la place publique, particulièrement lorsqu'il s'agit de veiller à ce que la gestion du patrimoine forestier s'inscrit dans le respect des principes du développement durable. C'est dans ce contexte qu'il est important de bien baliser les interventions de communications de l'Ordre.

	Action	Responsable	Échéancier	Notes
1.1	Définir les balises d'interventions publiques de l'Ordre pour les enjeux liés au patrimoine forestier et à la pratique professionnelle.	Comité des communications	Avril 2010	La décision d'intervenir publiquement sur un enjeu particulier, par le biais des médias ou autrement, relève du Conseil d'administration de l'Ordre. Par souci d'efficacité, il est important que le président et la direction générale puissent parfois intervenir rapidement, d'où l'objectif de développer des balises, à approuver par le Conseil, qui pourront les appuyer dans cette décision.

Plan d'action 2009-2011

Enjeu 1. Patrimoine forestier

Dans le contexte de sa mission de protection de l'intérêt public, l'Ordre estime avoir un rôle clef à jouer pour veiller à ce que les processus de gestion du patrimoine forestier et de ses usages soient transparents, rigoureux et dynamiques. Pour ce faire, l'Ordre doit notamment encourager les débats constructifs sur les différents enjeux forestiers ainsi que sur tous les processus qui guident la pratique de la foresterie au Québec.

	Action	Responsable	Échéancier	Notes
2	Maintenir une veille et intervenir auprès des instances décisionnelles afin de favoriser la transparence, la rigueur et le caractère dynamique des processus de gestion de la forêt et, ainsi, contribuer à rehausser la confiance du public envers ces processus.			
2.1	Participer activement au processus de refonte du régime forestier.	Président, DG, CA, autres membres	Continu	Participation en commission parlementaire, sur les comités et groupes de travail du MRNF, lors de consultations et de congrès organisés par les divers intervenants du secteur forestier, etc.)
2.2	Établir un réseau d'experts ingénieurs forestiers pouvant s'adresser aux médias sur les principaux domaines couverts par le génie forestier.	Comité des communications	Sept. 2010	Le réseau sera constitué de volontaires qui auront préalablement accepté d'intervenir publiquement sur des sujets relevant de leur expertise.
2.3	Participer à des forums externes permettant d'informer divers groupes et de faire valoir les positions de l'OIFQ sur les processus de gestion forestière.	Président, DG, CA	Continu	En 2009 et 2010, une priorité sera accordée aux instances décisionnelles régionales et municipales.



Plan d'action 2009-2011

3 Susciter des débats d'experts sur les enjeux impliquant la gestion du patrimoine forestier québécois.				
3.1	Organiser divers colloques sur des sujets d'actualité et en émergence.			
	3.1.1 Colloque sur la forêt privée	Resp. de formation continue	Février 2010	
	3.1.2 Colloques sur la nouvelle méthode de calcul de possibilité	Resp. de formation continue	Printemps 2010	Deux colloques sont prévus en 2010.
	3.1.3 Colloque sur les inventaires forestiers	Resp. de formation continue		
	3.1.4 Colloque sur la gestion par objectifs et résultats	Resp. de formation continue	Nov. 2010	Voir Orientation 6 (action 6.1.2)
4 Participer à la promotion de la pratique forestière et de la profession d'ingénieur forestier.				
4.1	Mettre en oeuvre une Stratégie de promotion de la profession dont le but principal est de susciter l'intérêt des jeunes.		2010	Cette Stratégie est élaborée en collaboration avec d'autres acteurs du secteur forestier. Compte tenu de l'objectif, l'OIFQ compte exercer un leadership.
	4.1.1 Présenter une programmation et un plan budgétaire au CA	Comité des communications	Déc. 2009	
4.2	Sensibiliser les instances régionales au rôle de l'ingénieur forestier.	Président, DG, CA	2010	Suite à une résolution de l'AGA 2009.
4.3	Susciter une fierté d'appartenance et de participation aux comités, groupes de travail et activités de l'OIFQ.	Président, DG, Comité des communications		Un groupe de travail (dont le président de l'Ordre fait partie) a été mis sur pied pour examiner le fonctionnement des comités et sections régionales. Les résultats de cette réflexion seront connus d'ici la fin 2009.
4.4	Agir comme relais d'information des activités du milieu forestier.	Directeur des communications	Continu	A titre d'exemple, une section "Évènements à venir" sera affichée sur le site WEB de l'Ordre.

Plan d'action 2009-2011

Enjeu 2. Pratique professionnelle

La pratique de la foresterie a considérablement évolué au cours des 30 dernières années, tant en forêt publique que privée, pavant notamment la voie à une pluridisciplinarité accrue. Les membres de l'Ordre ont participé activement à cette évolution et ils continueront de le faire dans l'avenir. À ce chapitre, l'Ordre a évidemment un rôle majeur à jouer non seulement pour assurer la compétence de ses membres mais également pour veiller à ce que le champ de pratique attribué à l'ingénieur forestier par voie législative soit pleinement occupé et que tous les professionnels qui œuvrent en milieu forestier soient imputables.

	Action	Responsable	Échéancier	
5	Redéfinir les exigences fondamentales de compétences donnant accès à la profession d'ingénieur forestier, suite à l'analyse de la pratique actuelle de l'ingénieur forestier.			
5.1	Analyser ce qu'est devenue la pratique professionnelle de l'ingénieur forestier au Québec.	DG, Groupe de travail, Chargé de projet, Comité d'admission, CA	Mars 2010	
5.2	Revoir, dans une perspective d'amélioration continue, les exigences fondamentales de l'Ordre en terme de compétences liées à la profession d'ingénieur forestier.	DG, Groupe de travail, Chargé de projet, Comité d'admission, CA	Déc. 2010	Le(s) comité(s) qui traite(nt) de la formation des ingénieurs forestiers seront également mis à contribution.
5.3	Poursuivre le développement des outils pour mesurer les équivalences de diplôme et de formation et ouvrir la profession aux personnes qualifiées.	Chargé de projet, Comité d'admission, DG, CA	Janv. 2011	
5.4	Favoriser une meilleure intégration des nouveaux membres à l'Ordre, notamment en révisant les exigences pour le stage de formation professionnelle.	Secrétaire, comité d'admission	Oct. 2010	Cet élément inclut une réflexion sur les critères de formation pratique conduisant à l'obtention du permis de pratique de l'ingénieur forestier.



Plan d'action 2009-2011

6 Statuer sur l'ouverture de l'Ordre à d'autres professionnels dans le but d'assurer l'imputabilité complète, eu égard à la protection du public, de tous les professionnels qui interviennent dans le champ de pratique de l'ingénieur forestier.				
6.1	Réfléchir sur la couverture du champ de pratique réservé par voie législative à l'ingénieur forestier dans un contexte où l'exercice de cette pratique se fait de plus en plus en pluridisciplinarité.			
6.2	Dresser la liste des actes à déléguer sous supervision aux technologues professionnels et définir les modalités de cette délégation.	DG, Groupe de travail, Chargé de projet, Comité d'admission, CA	Sept. 2010	Cette action fait suite à une décision de l'Office des professions (en 2009) selon laquelle l'OIFQ doit identifier des actes qui pourront être délégués sous supervision aux technologues et techniciens membres de l'Ordre des technologues du Québec.
7 Maintenir une vigilance constante sur l'environnement et les conditions de pratique favorisant des actes professionnels de qualité, notamment par la formation et l'inspection professionnelle.				
7.1	Participer au développement d'approches de gestion et d'outils méthodologiques en matière de gestion par objectifs et résultats (GPOR) et mettre à la disposition des membres une offre de formation continue permettant aux ingénieurs forestiers de travailler dans un contexte de GPOR.			
	7.1.1 Participer aux travaux du MRNF sur le développement d'approches de gestion et d'outils méthodologiques liés à la GPOR.	DG, membres	Continu	L'Ordre entend s'assurer que le MRNF fait appel aux meilleurs experts en la matière. L'Ordre doit également veiller à ce que la Stratégie et le nouveau Règlement sur l'aménagement durable des forêts s'inscrivent dans une perspective de GPOR.
	7.1.2 Tenir un colloque sur la GPOR en lien avec la pratique professionnelle.	Resp. de la formation continue	Novembre 2010	Voir Orientation 2 (action 2.1.4)
	7.1.3 Développer un programme de formation en matière de GPOR, notamment en lien avec les Guides sylvicoles du MRNF.	Resp. de la formation continue	Mars 2011	
7.2	Poursuivre le développement des outils d'inspection professionnelle, notamment en ce qui a trait à la gestion par objectifs et résultats.	Comité d'inspection professionnelle	Mars 2010	Ces outils pourraient se rapprocher de la procédure d'un audit de conformité et devraient être en lien avec le Guide de pratique professionnelle de l'OIFQ.